

Adopté à l'unanimité et sans modification

Vœu

Présenté par M. Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche

relatif à la protection des élus contre toutes formes de violences et d'incivilités

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,

CONSIDÉRANT :

- les pressions et stratégies de déstabilisation, anonymes ou à visage découvert, subies par de nombreux élus : intimidations physiques ou verbales, harcèlement sur les « réseaux sociaux », menaces de mort, manifestations sauvages, venant principalement de groupuscules radicalisés et d'activistes d'extrême droite comme ce fut le cas à Saint-Brevin-les-Pins, mais aussi à Callac (Côtes-d'Armor), à Bélâbre (Indre)...
- la démission de 1 300 maires depuis 2020 et le nombre de violences verbales et physiques contre les élus en constante augmentation : elles ont cru de 32 % en 2022, passant de 1 720 à 2 265 faits recensés, chiffres alarmants et symptomatiques du malaise qui règne chez les élus locaux et du délitement de la confiance entre élus et citoyens ;
- la circulaire du ministère de l'Intérieur de novembre 2021 qui donne instruction aux préfets de suivre avec une attention particulière les situations d'élus menacés ;
- la faiblesse de réaction de l'État face aux multiples alertes émises par de nombreux maires ces dernières années révélant les carences actuelles dans le suivi des situations individuelles ;
- l'absence de réforme créant un vrai statut de l'élu local permettant d'assumer sereinement ce mandat électif, tant pour les élus retraités que pour ceux exerçant une activité professionnelle.

DEMANDE à M. le ministre de l'Intérieur :

- un renforcement significatif des moyens engagés pour lutter contre les menaces et agressions. Les classements sans suite, faute de moyens d'enquête de police ou de gendarmerie, sont aujourd'hui la règle. Ils doivent devenir l'exception.
- la mise en place d'un réseau spécifique de protection et de conseil des élus afin d'éviter l'enlisement de certaines situations locales, parallèle à la nécessaire réactivité de la sous-préfecture, de la préfecture ou du Parquet. Ce réseau pourrait prendre la forme d'une mission dédiée au sein de la direction générale des collectivités territoriales du ministère de l'Intérieur, permettant une remontée d'informations rapide et des interlocuteurs directs pour tout élu qui en ferait la demande.